

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-166

Avenant n°1 au marché 24-19 – Maintenance annuelle des systèmes d'alarme
intrusion, télésurveillance et interventions curatives
Lot 1 - Bâtiments de Pornic agglo Pays de Retz (sauf déchèteries)

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2025-81 du 31 janvier 2025 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN 7ème Vice-Président
- VU le marché n°24-19 attribué à la société LF SYSTEM'S et notifié le 19/12/2024

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025,

CONSIDERANT L'ajout du site de la maison des enfants de ROUANS dans les prestations du marché

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n° 1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société LF SYSTEM'S

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+2 355.00 € HT). Le montant du marché est porté à 60 275.00 € HT soit 72 330.00 € TTC, soit une augmentation de 4.07 % (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 27 mars 2025

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250327-1-AU

Acte mis en ligne le 2-04-2025

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 27-03-2025

Publication le : 27-03-2025

Pour la Présidente,
Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN

